

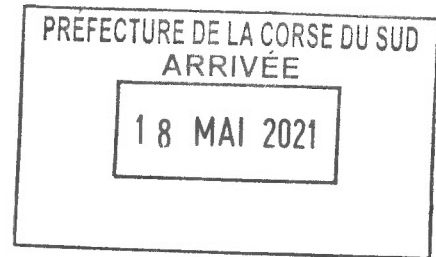
DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n°15/20211

des délibérations du conseil municipal

Séance du 14 mai 2021



Date de la convocation : 10 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de conseillers représentés : 1
Nombre de conseillers absents : 3

L'an deux mille vingt et un, le 14 mai, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean- Baptiste SALVADORI, Erick CASALTA, Mme. Mattea CASALTA, Mme. Dominique MARTINI, Mme. Marie-Cécile ROSSI, Dominique VINCENTI.

Membres représentés : Mme. Annonciade CASALTA par Mme Mattea CASALTA

Membres absents : Joseph CASANOVA, Ludovic MARTI, Johann THOUVENOT

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

Objet : Espace cinéraire- 2^{ème} tranche.

Le maire rappelle que par délibération en date du 8 septembre 2017, le conseil municipal avait délibéré favorablement pour la création d'un espace cinéraire pour 10 emplacements de quatre urnes maximum chacun.

Les travaux ont été réalisés en 2018.

Actuellement, six espaces funéraires ont été vendus, il convient donc de réaliser une 2^{ème} tranche.

Pour cela, le maire informe les conseillers qu'il s'est rapproché de la société GRANIMOND, qui avait réalisé la première tranche, afin qu'elle nous fasse une offre pour la réalisation de 19 emplacements.

Ce devis s'élève à **26 956 euros HT** (29 651,60 euros TTC). Le gérant de cette société reconduit les prix en fourniture de l'année 2017.

Le maire propose aux conseillers de déposer un dossier de demande de subvention auprès de services de l'Etat, au titre de la DETR et de la collectivité de Corse, au titre de la dotation quinquennale, et propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Objet : Espace cinéraire- 2^{ème} tranche.

DETR (40%) : 10 782,40 euros

Collectivité de Corse (40%) : 10 782,40 euros

Autofinancement (20%) : 5391,20 euros

Le conseil municipal, Oui l'exposé de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents et représentés de donner un avis favorable à ce projet et au plan de financement proposé.

Les conseillers municipaux autorisent le maire à entreprendre toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme



Le Maire

D. Vincenti
D. VINCENTI

PRÉFECTURE DE LA CORSE DU SUD
ARRIVÉE

18 MAI 2021